Arbre du mouvement Terre des Jeunes Structure organisationnelle

Effectif à partir du 01 janvier 2016

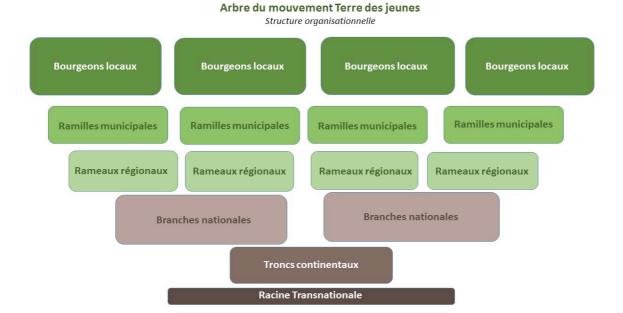


Table des matières

Distinctions: Racine, troncs, branches, rameaux, ramilles et bourgeons	2
RÔLES de chaque niveau	2
Être Président, c'est être au service de son groupe	2
RACINE TRANSNATIONALE	2
TRONCS	3
BRANCHES	3
RAMEAUX, RAMILLES ET BOURGEONS	4
RESPONSABILITÉS ET PROCÉDURES	5
RAMEAUX, RAMILLES ET BOURGEONS	5
BRANCHES	5
TRONCS ET RACINE	6
PARRAINAGE	6
RESPECT DES ZONES TERRITORIALES	7
MAINTIEN DU STATUT TERRE DES JEUNES	7
NOUVEAU GROUPE – NOUVEAU PAYS	8

ATUTS de Terre des Jeunes	8

Terre des jeunes profite de son 30° anniversaire pour faire la refonte de sa structure. Ce que nous nommions les « antennes » seront dorénavant des « branches » nationales. Chaque ancienne « antenne » devra choisir, selon la grandeur du territoire sur lequel elle agit, si elle devient une branche, un rameau, une ramille ou un bourgeon. Les continents pourront se regrouper en tronc, selon leur bon vouloir.

Afin d'alléger le texte, le masculin est utilisé pour les deux genres.

Distinctions: Racine, troncs, branches, rameaux, ramilles et bourgeons

Le mouvement *Terre des jeunes* est constitué d'un réseau mondial de groupes autonomes, constructifs, positifs et solidaires les uns envers les autres. À l'inverse d'une pyramide où un groupe dominerait, le mouvement *Terre des jeunes* considère ses *bourgeons* à la tête du mouvement et des actions sur le terrain, et considère sa racine comme étant un encrage au service de *l'Arbre*.

RÔLES de chaque niveau

Être Président, c'est être au service de son groupe

- Le Président devrait éviter d'être à la fois Président d'un tronc, d'une branche, d'un rameaux, d'une ramille ou d'un bourgeon et ce, afin d'éviter le travail mal fait et l'épuisement, afin qu'il puisse bien jouer son rôle et satisfaire le tronc, les branches, rameaux, ramilles et bourgeons pour qui il se rend disponible;
- Le Président ne domine pas les groupes, il est à leur service;
- En cas de conflit entre les *branches, rameaux, ramilles et bourgeons*, le problème doit d'abord être pris en main par les conseils d'administration des principaux concernés. S'il n'y a pas de résolution du problème, le Président d'un *tronc* peut intervenir en tant que médiateur. Si le problème persiste, le problème peut être présenté à la *Racine Transnationale*, qui analysera le dossier et tranchera;
- Un Président aura un mandat de la longueur qu'auront décidé les membres;

RACINE TRANSNATIONALE

La Racine Transnationale est le point d'ancrage, de référence et d'inspiration de tout l'Arbre Terre des Jeunes, constitué de troncs, branches, rameaux, ramilles et bourgeons. Son rôle est essentiellement de coordonner, au mieux, les troncs, branches, rameaux, ramilles et bourgeons, à travers le monde par le mise en place d'un système de communication et de crédibilisation afin de faciliter l'épanouissement des troncs, branches, rameaux, ramilles et bourgeons. La Racine est là pour nourrir l'Arbre d'idées, de conseils et de supports qui permetttent d'économiser du temps et de l'argent pour tous. La Racine est aussi une intermédiaire entre L'Arbre Terre des Jeunes et le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement).

TRONCS

Si un continent souhaite former un tronc continental afin d'y regrouper les *branches, rameaux, ramilles et bourgeons* d'un continent, ceux-ci pourront nommer un représentant continental. Les *troncs continentaux*, comme TdJ Afrique, TdJ Amérique, etc. ont pour but de créer un esprit de collaboration et d'échanges pour faire grandir le réseau et le solidifier. Des activités communes peuvent également être organisées par les *troncs*, comme la Fête de l'arbre à une date commune. Ou un Sommet continental.

- Le Président d'un *tronc* a pour fonction d'être à l'écoute des branches de son continent, de les concerter, de les représenter auprès d'autorités supérieures, de les représenter lors d'événements et de donner de la visibilité au réseau continental;
- Le Président d'un *tronc* transmet toute information pertinente au développement des branches (ex : fonds intéressants, collogues, décisions politiques);
- Le Président d'un tronc passe la majeure partie de son temps bénévole à la coordination des activités communes à l'ensemble des branches de son continent et à la transmission d'informations, et non à l'organisation d'activités locales et sporadiques sur le terrain, sauf un Sommet continental;
- Le Président d'un *tronc* continental doit communiquer au moins une fois par mois avec la *Racine Transnationale* afin de la garder au courant des développements continentaux;
- Le Président d'un *tronc* doit encourager, voir aider les groupes à alimenter le site web de TdJ afin de faire rayonner les actions de l'ensemble du réseau;
- Le Président d'un tronc ne gère que les financements obtenus pour une activité continentale, comme un Sommet.
- À titre d'exemple, le premier Président d'un tronc est Bohui Mélaire de la Côte-d'Ivoire pour le tronc TdJ Afrique, suite au conclave tenu lors du Sommet mondial Terre des jeunes au Togo (2015);

BRANCHES

Une *branche nationale* est une représentante d'un pays qui peut chapeauter des *rameaux* régionaux, des ramilles municipales et/ou des bourgeons locaux. Si une *branche* chapeaute des *rameaux*, *ramilles et bourgeons*, les points suivants s'appliquent :

- La raison d'être d'une *branche* est de transmettre son savoir-faire aux *rameaux*, *ramilles et bourgeons* et de faire rayonner, à l'échelle nationale, les actions individuelles et communes de l'ensemble des *rameaux*, *ramilles et bourgeons* de la *branche*.
- S'occuper des communications nationales.
- Organiser des projets nationaux en coordination avec les rameaux, ramilles et bourgeons.

RAMEAUX, RAMILLES ET BOURGEONS

Les *rameaux* régionaux sont des groupes qui couvrent un territoire assez vaste (une région). Une *ramille* municipale couvre le territoire d'une ville seulement. Un *bourgeon* couvre le territoire d'un village seulement ou d'un quartier. Chaque groupe doit identifier à quelle échelle il se situe.

- Les rameaux, ramilles et bourgeons conservent leur autonomie quant au choix des actions qu'ils mènent, quant à la gestion de leurs finances (revenus et dépenses) et de leurs bénévoles. Toutefois, les rameaux, ramilles et bourgeons ont le devoir d'envoyer à la branche nationale la planification annuelle de leurs activités (année à venir), ainsi que leur rapport annuel des activités effectuées au cours de l'année qui vient de s'écouler, en remplissant le formulaire disponible à cet effet. Voir les détails à la page 5.
- En cas de litige entre un rameaux, ramilles, bourgeons et/ou une branche, les présidents et au besoin les membres des conseils d'administration des groupes concernés, doivent tenter de régler le problème entre eux.
- Les Présidents de *branches* et de *rameaux, ramilles et bourgeons* doivent se percevoir non pas comme des donneurs d'ordres au statut supérieur, mais bien comme des coordonnateurs rassembleurs insufflant un esprit de cohésion et de collaboration entre les jeunes et partenaires. Les Présidents de *groupes* sont encouragés à déléguer des tâches aux membres actifs, dans un esprit d'apprentissage et de confiance, et non dans un esprit de domination. Terre des jeunes devient ainsi un lieu d'apprentissage par l'action, pour les jeunes.

À titre d'exemples :

Bourgeon = Local (Petit village proche de Dapaong ou quartier de Dapaong, ou petit village proche de Gonaïves ou quartier de Gonaïves);

Ramille = Municipal (Dapaong) ou (Gonaïves);

Rameau = Régional (Savanes) ou (Artibonite ou Nord Haïti);

Branche = National (Togo) ou (Haïti);

Tronc = Continental (Afrique) ou (Amérique);

Racine = Transnational.

RESPONSABILITÉS ET PROCÉDURES

RAMEAUX, RAMILLES ET BOURGEONS

Chaque rameau régional, ramille municipale et bourgeon local devra élire un conseil d'administration constitué d'un(e) président(e), vice-président(e), trésorier(ère) et secrétaire, ainsi que d'administrateurs au besoin. Au plus tard le **31 mars** de chaque année, chaque groupe doit envoyer à sa branche nationale, le **formulaire** « FORMULAIRE de mise à jour-RAMEAU-RAMILLE-BOURGEON » dûment rempli;

- Les Rameaux, ramilles et bourgeons sont les groupes qui mènent des projets de sensibilisation et d'actions sur le terrain, tels que la Fête de l'arbre (FEDA), des jardins communautaires, des éco-habitations, du recyclage, des activités de salubrité, etc.;
- Les Rameaux, ramilles et bourgeons doivent faire des efforts de recrutement de nouveaux jeunes à chaque année;
- Les membres du conseil d'administration du groupe doivent organiser au minimum une fois par année une Assemblée générale annuelle (AGA). Lors de ce conseil, ce sont les membres du conseil d'administration qui reconduisent dans leurs fonctions tous les membres du C.A. qui désirent continuer, pour l'année qui débute;
- Dans le cas où tout va bien, nous encourageons le maintien en poste des membres du C.A., car l'expérience acquise par chacun est précieuse;
- Dans un cas d'incompétence, fraude ou de conflit majeur, les membres du conseil d'administration sont invités à délibérer du cas conflictuel en cause et de décider, s'il y a lieu, d'élire un nouveau président, vice-président, secrétaire, trésorier ou autre administrateur. Si oui, tous les membres du groupe devraient être invités à voter;
- Dans le cas d'un abandon de poste, les membres du groupe sont invités à poser leur candidature et à voter;
- Les critères de mise en candidature sont déterminés par chaque groupe.

BRANCHES

Les responsabilités de la *branche* sont surtout d'ordre administratif et de représentation. La *branche* met en place, appuie et aide des *rameaux*, *ramilles et bourgeons* à trouver des fonds. La *branche* met en place un système de communication entre les groupes. Elle fait connaître le réseau aux autorités, organise des formations pour ses formateurs des *rameaux*, *ramilles et bourgeons*, aide à organiser une *Fête de l'arbre* nationale en collaboration avec ses groupes, et fait un rapport annuel à la *Racine Transnationale*.

 Les membres du conseil d'administration de la branche doivent organiser au minimum une fois par année une Assemblée générale annuelle (AGA) où les président(e)s de chacun des rameaux, ramilles et bourgeons seront invité(e)s (sans obligation), accompagné(e)s ou non par quelques membres de leur C.A. Les rameaux, ramilles et bourgeons ont le droit de parole. Lors de cette AGA, ce sont les membres du conseil d'administration qui reconduisent ou non, dans leurs fonctions, tous les membres du C.A. qui désirent continuer, pour l'année qui débute;

- Dans le cas où tout va bien, nous encourageons le maintien en poste des membres du C.A., car l'expérience acquise par chacun est précieuse;
- Dans un cas d'incompétence, fraude ou conflit majeur, les membres du conseil d'administration sont invités à délibérer du cas conflictuel en cause et de décider, avant l'AGA, s'il y a lieu, de réélire de nouveaux membres du C.A. lors de l'AGA.
- Dans le cas d'un abandon de poste au C.A. de la branche nationale, les représentants des rameaux, ramilles et bourgeons qui occupent déjà une fonction au sein de leur groupe, peuvent poser leur candidature;
 - O Pour des raisons d'efficacité, le conseil d'administration (C.A.) de la branche nationale sera composé d'individus qui habitent à moins d'une heure de transports du bureau de la branche nationale. Un membre d'un rameaux, ramille ou bourgeon qui voudrait poser sa candidature mais qui habite trop loin, devra déménager (s'il est élu) à une distance raisonnable du bureau de la branche.
- Les critères de mise en candidature sont déterminés par les branches;
- Au choix, un Conseil exécutif pourra être formé, composé du ou de la président(e) de la branche, d'un(e) vice-président(e) et d'un(e) secrétaire. Un conseil exécutif permet des prises de décisions plus rapides sur certains points qui ne concernent pas nécessairement l'ensemble des membres du C.A.;
- Au plus tard le 30 juin de chaque année, les BRANCHES nationales doivent envoyer au tronc
 et à la Racine de Terre des jeunes Transnational, le formulaire « FORMULAIRE de mise à jourBRANCHES » dûment rempli, qui rassemble les bilans de l'année antérieure, et les activités
 projetées de l'année à venir de l'ensemble de ses rameaux, ramilles et bourgeons.
 - Si un tel document est monté par la branche, vous êtes encouragé à en envoyer une copie aux principaux alliés de votre pays (Ministère de l'environnement et autres ministères pertinents, mairies, ONG internationales présentes dans votre pays, entreprises, etc.);

TRONCS ET RACINE

Les *troncs* peuvent avoir un conseil d'administration (C.A.). C'est aux membres-fondateurs de décider de la composition de ce C.A. La *Racine Transnationale* a un conseil d'administration qu'elle renouvelle annuellement.

Au plus tard le **30 septembre** de chaque année, *Terre des jeunes Transnational (la racine)* envoie au *Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)* ainsi qu'à d'autres organismes internationaux pertinents, un rapport des activités de l'ensemble de ses *troncs*, *branches*, *rameaux*, *ramilles et bourgeons* à travers le monde.

PARRAINAGE

Une branche nationale peut développer des rameaux régionaux, ramilles municipales ou bourgeons locaux qui lui seront solidaires, et les rameaux régionaux peuvent développer des ramilles locales. Et les ramilles peuvent développer des bourgeons locaux. Dans un tel cas :

- Le ou la président(e) de *la branche nationale* doit agir à titre de parrain/marraine auprès du ou de la président(e) du rameau régional pendant trois ans. Même chose pour les *rameaux régionaux* envers les *ramilles municipales* et les *ramilles* envers les *bourgeons locaux*.
- Une branche nationale ou un rameau régional peut créer une ramille municipale dans sa ville (ex : TdJ Togo peut créer TdJ Lomé). Ainsi, le président d'une branche nationale peut se concentrer sur la supervision des rameaux, ramilles et bourgeons, alors que les rameaux, ramilles et bourgeons font des activités concrètes sur le terrain.

RESPECT DES ZONES TERRITORIALES

Chaque rameau, ramille et bourgeon doit respecter les zones territoriales des autres groupes. Le partage d'une zone limitrophe doit être convenu avec la branche nationale et l'autre groupe concerné pour chaque projet;

MAINTIEN DU STATUT TERRE DES JEUNES

Terre des jeunes étant une association qui plante des arbres avec les jeunes, chaque *branche* et chaque *rameaux, ramilles et bourgeons* de Terre des jeunes doit organiser une fête de l'arbre (FEDA) par année afin de conserver le statut au sein de Terre des jeunes.

- La FEDA devient ainsi l'événement fédérateur du mouvement Terre des jeunes;
- Chaque branche, rameau, ramille et bourgeon doit au minimum planter symboliquement un arbre, en présence de partenaires, d'autorités politiques et/ou de médias. Il n'y a pas de limite au nombre d'arbres que vous pouvez planter lors d'une FEDA;
- La FEDA pourrait idéalement se tenir dans le cadre d'une fête nationale ou mondiale, comme le Jour de la Terre (22 avril) ou la Journée mondiale de l'environnement (5 juin), ou toute autre date adaptée à votre pays ou à votre réalité locale;
- La FEDA doit devenir à la fois un événement environnemental et un événement médiatique de sensibilisation de la société à l'importance de planter des arbres, et un événement offrant de la visibilité à Terre des jeunes.
- Chaque branche, rameau, ramille et bourgeon, ou encore chaque TRONC est encouragé à impliquer l'État ainsi que d'autres associations et/ou écoles dans la FEDA afin que l'événement prenne de l'ampleur d'année en année et que les partenaires deviennent des alliés naturels pour d'autres projets;
- Les branches Terre des jeunes doivent devenir, dans leur pays, des associations incontournables lorsqu'il est question de la plantation d'arbres, connaissant les espèces et les dates importantes de leur croissance. Les branches et rameaux, ramilles et bourgeons sont ainsi encouragés à recruter un agronome ou un botaniste ou tout autre spécialiste qui connaît bien les arbres de son pays;
- Une branche, rameau, ramille et bourgeon qui est inactive et qui omet de fêter la Fête de l'arbre sera temporairement suspendue du site Internet jusqu'à ce qu'une FEDA soit tenue, preuves à l'appui (ex : photo, article de journal, envoi d'un texte et de photos pour le site Web de TdJ) et que la branche, rameau, ramille et bourgeon soit réactivée. Il peut y avoir des exceptions là où l'accès à Internet est impossible. Dans un tel cas, les branches, rameaux,

ramilles et bourgeons doivent démontrer qu'ils ont fêté la FEDA, par un envoi postal ou par fax, et fournir son adresse postale à la Racine TdJ Transnational.

NOUVEAU GROUPE - NOUVEAU PAYS

Un nouveau groupe qui prend naissance dans un pays où il n'y a pas encore de branche nationale ou de rameau régional doit d'abord faire ses preuves avant de prétendre devenir la branche nationale du pays ou le rameau régional d'une région. Ainsi, un nouveau groupe d'un nouveau pays doit :

- Prendre le statut d'une *ramille municipale* en prenant le nom de sa localité. Exemple : Terre des jeunes Montréal;
- Suivre les instructions des pages http://terredesjeunes.org/lancer-une-antenne et
 http://terredesjeunes.org/lancer-une-antenne/procedure. S'il y a des contradictions, c'est ce texte-ci qui prime;
- Trouver un parrain ou une marraine auprès d'un(e) président(e) du tronc continental ou d'une branche nationale Terre des jeunes d'un pays voisin ou se trouvant sur le même continent;
- Organiser une FEDA par année, être active sur le terrain et envoyer des textes et photos au webmestre du site Web de Terre des jeunes pendant trois ans avant de demander le statut de branche nationale ou rameau régional;

Après trois ans, *une ramille* active peut demander à la *racine transnationale* le statut de *branche nationale ou de rameau régional.* Pour ce faire, le comité doit avoir le désir, l'énergie, le leadership et la disponibilité de prendre en charge une *branche nationale ou un rameau régional*.

STATUTS de Terre des Jeunes

Les *groupes* ont demandé à la *Racine Transnationale* un texte pour leurs statuts. Voici les statuts de *Terre des jeunes Transnational* que vous pouvez *copier et adapter* à votre réalité:

- 1. Promouvoir l'éducation de populations défavorisées, en particulier les jeunes, à travers le monde par :
 - a. Des activités pratiques et théoriques sur les jardins communautaires, les constructions écologiques et les plantations d'arbres, entre autre par le programme de la Fête de l'Arbre;
 - b. L'appui à des activités de récupération et de valorisation des matières résiduelles dans une perspective d'autosuffisance durable;
 - c. Des formations et de l'aide technique pour mettre sur pied des entreprises génératrices de revenus et d'emplois.

Notez que ces statuts ne mentionnent pas le mot « environnement » pour des raisons administratives canadiennes. N'hésitez pas à ajouter le mot « environnement » dans votre pays, si cela vous favorise.